



## Municipalité de Lac-du-Cerf

Numéro 19 – Septembre 2010

**Nouvelles en bref**

### Administration

#### Adjudication du contrat pour la vente de billes de bois tremble

Le Conseil municipal a reçu qu'une seule soumission et il a adjugé le contrat pour la vente de billes de bois (tremble) à Monsieur Laurent Gaudreault pour le prix soumis soit 60,00\$.

#### Demande de projet dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II

La Municipalité de Lac-du-Cerf a présenté un projet dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II concernant le parc de la Biche :

- Plans, de devis et l'obtention des autorisations pour l'aménagement d'un sentier flottant
- Préparation des accès et boucle : sentier pédestre de 2 kilomètres
- Réalisation d'un sentier flottant de 150 m
- Balisage et signalisation

### Sécurité publique

NOTRE-DAME DE PONTMAIN



**Service de Sécurité Incendie  
N-D de Pontmain/Lac-du-Cerf**



#### Le feu brûle, la fumée tue... Vérifiez vos avertisseurs

Lors du lancement de la semaine de la prévention des incendies qui se déroulerait du 3 au 9 octobre 2010, sur le thème ; « le feu brûle, la fumée tue », le ministre de la Sécurité publique a rappelé « qu'il est primordial que chaque citoyen du Québec soit conscient du rôle qu'il a à jouer et des gestes concrets qu'il doit poser pour assurer sa propre sécurité ainsi que celle de ses proches ». Il a aussi rappelé aux citoyens de prendre le temps de vérifier tous leurs avertisseurs de fumée, qu'ils soient à pile ou électriques, idéalement tous les mois pour s'assurer de leur fiabilité. Il est aussi important de vérifier la date de fin de vie utile des avertisseurs et de remplacer ces derniers aux dix ans ou selon les recommandations du fabricant.

Lorsqu'il y a un décès dans un incendie, les gens ont tendance à croire que cette personne est morte brûlée. Cependant, lors d'un incendie, c'est le plus souvent le monoxyde de carbone se dégageant de la fumée qui cause la mort. Donc le thème de cette année résume très bien une réalité que bien des gens ne semblent pas croire même s'il est prouvé que l'avertisseur de fumée sauve des vies. En effet, depuis sa commercialisation au début des années 1980, l'avertisseur de fumée a fait diminuer le nombre de décès moyen dans un incendie de 180 à 70 annuellement. Parce qu'il détecte la fumée avant l'apparition des flammes, l'avertisseur de fumée est le moyen le plus sûr d'être averti à temps en cas d'incendie. Si vos avertisseurs de fumée ont plus de dix ans, il se pourrait qu'ils ne soient plus fiables.

#### Comment choisir un avertisseur de fumée

- L'avertisseur de fumée à ionisation est le plus courant. Il s'installe près des chambres à coucher.
- L'avertisseur de fumée à cellule photoélectrique s'installe près de la cuisine, de la salle de bain et des appareils de chauffage, car il déclenche moins d'alarmes inutilisées causées par les vapeurs d'humidité ou de cuisson.
- L'avertisseur muni d'une pile longue durée au lithium constitue un choix avantageux. La pile, située dans un compartiment scellé, a une durée de vie de dix ans.
- Le logo « ULC » du Laboratoire des assureurs du Canada doit apparaître sur l'avertisseur de fumée, indiquant qu'il répond aux normes canadiennes.

#### Nouvelles du SSI

Le mois de septembre fut plutôt calme du côté des appels urgents pour notre service. En effet, seule une fausse alarme sur le chemin des Goélands au Lac-du-Cerf a fait retentir nos pagettes le 16 septembre dernier, peu après 10 h 30.

Nous en avons donc profité pour faire l'installation de plusieurs affiches de numéro civique dans le secteur du Lac-du-Cerf. Si tout se déroule comme prévu, l'installation de plus de 1000 affiches sera terminée avant la fin de l'année pour les deux municipalités.

#### En terminant

Si vous avez des suggestions ou des commentaires sur cette chronique sécurité incendie, vous pouvez le faire par courriel à : [incendie@munpontmain.qc.ca](mailto:incendie@munpontmain.qc.ca), par téléphone au : 819 597-4319 pour la messagerie ou au 819 660-2470 pour parler au directeur du SSI.

Robert Leclair, directeur SSI

## Transport

La Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des soumissions, par invitation, aux entrepreneurs suivants pour la fourniture, le tamisage, le transport, le mixage et la mise en réserve de 1 200 tonnes métriques de sable tamisé AB-10, pour l'hiver 2010-2011:

- 2626-3350 Québec inc.
- Atelier d'outillage 51 inc.
- Excavation Dany Gougeon inc.
- Lacelle & Frères
- V. Meilleur & Frères inc.

La Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des soumissions, par invitation, aux entrepreneurs suivants pour la fourniture et la livraison d'huile à chauffage, numéro 2, pour le garage municipal situé au 214, rue Principale à Lac-du-Cerf, et ce, pour la saison 2010-2011 :

- Les Huiles H.L.H. Ltée
- Pétrole Louis-André Pelletier Ltée
- Produits Pétroliers des Draveurs inc.
- Sonic

## Hygiène du milieu



### Collecte des résidus verts

**Le mardi: 19 octobre 2010**

Lors de cette collecte, vous pourrez disposer de vos branches (moins de 5 cm de diamètre et attaché en pâque de moins de 25 kilos), de vos feuilles mortes, de votre gazon et de vos résidus de jardin.

Les feuilles mortes, le gazon et les résidus de jardins doivent être mis dans des sacs ou des boîtes.

**Les sacs seront vérifiés par les éboueurs afin de s'assurer qu'il s'agit bien de résidus verts.**

## Culture

### Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale de Lac-du-Cerf est ouverte tous les lundis et tous les jeudis de 18 h à 19 h 30.

De plus, la bibliothèque municipale de Lac-du-Cerf est membre du Réseau BIBLIO des Laurentides qui a pour mission de soutenir le développement et le fonctionnement des bibliothèques du territoire par la mise en commun et le partage des ressources.

## Portrait de la bibliothèque

Municipalité(s) desservie(s)	Population totale	Desserte (%)	Population desservie
Lac-du-Cerf	423	100%	423
<b>TOTAL :</b>	<b>423</b>	<b>-</b>	<b>423</b>

### Municipalité(s) desservie(s)



### Responsable de la bibliothèque

Mme Francine Boismenu-Saint-Louis

### Personnes-ressources du Réseau BIBLIO

Mme Line Saint-Amour

### Représentant désigné

M. Hugo Bondu  
M. Raymond Brazeau

Date de création : 01/05/1975

Superficie : 59 m<sup>2</sup>

Nombre d'heures d'ouverture : 3

## Statistiques pour l'année 2009



Nombre d'abonnés : 194

% d'abonnés : 44,19 %



Collection déposée : 992

Collection locale : 2686

### Statistiques de prêts

Total Adultes	965
Total Jeunes	315
Total Autres	0
<b>Total des prêts</b>	<b>1280</b>

## Équipe de la bibliothèque pour l'année 2010

### Responsable :

■ Mme Francine Boismenu-Saint-Louis

### Intervenants :

■ Mme Micheline Bélisle

■ Mme Karin Grulke

Chaque année, dans le rapport annuel du Réseau Biblio des Laurentides, notre bibliothèque se qualifie avec brio et c'est pourquoi le Conseil municipal tient à remercier tout particulièrement Mesdames Francine Boismenu-Saint-Louis, Micheline Bélisle et Karin Grulke pour leur excellent travail et les membres du Conseil tiennent à leur témoigner toute leur gratitude.

MERCI!

Le Conseil municipal invite toute la population à utiliser les services de la bibliothèque municipale, car elle offre à sa clientèle une imposante collection et un accès à l'auto-route de l'information.

Bienvenue!

Loisirs



Municipalité de Lac-du-Cerf

19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0  
Téléphone : 819 597-2424 Télécopieur : 819 597-4036  
Courriel : [taxation@lac-du-cerf.ca](mailto:taxation@lac-du-cerf.ca) Site Web : [lac-du-cerf.info](http://lac-du-cerf.info)

## OFFRE D'EMPLOI

### PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

(Dans ce texte la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes)

La Municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un préposé à l'entretien de la patinoire pour la saison 2010-2011.

#### NATURE DU POSTE

Saisonnier – Temps partiel  
Emploi à temps irrégulier et selon les conditions climatiques - Horaire variable

Sous l'autorité du conseil municipal de Lac-du-Cerf, le préposé est responsable de l'entretien de la patinoire et à cette fin, planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la patinoire.

#### DESCRIPTION DES TÂCHES DU PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

- Préparer la surface du terrain;
- Arroser la patinoire;
- Déneiger la patinoire avec la souffleuse et le grattoir avant l'arrivée des utilisateurs et durant les heures d'ouverture (si nécessaire);
- Réparer les trous et les fissures dans la glace;
- Déneiger les cabanes des joueurs;
- Déneiger et sabler (si nécessaire) devant les portes d'entrée;
- Déneiger les bandes permettant à la machinerie d'entrer sur la patinoire;
- Assurer la sécurité des utilisateurs;
- Faire fonctionner le matériel d'entretien de la patinoire;
- Assurer le bon fonctionnement de l'équipement et de la machinerie, voir à leur entretien et à leur rangement;

- Assurer l'entretien ménager du centre civique et voir à se procurer les produits de nettoyage;
- Déverrouiller le centre civique avant l'arrivée des utilisateurs;
- Verrouiller le centre civique à la fermeture et voir à ce que toutes les portes soient bien verrouillées, que les lumières soient fermées, que le chauffage ne soit pas trop élevé et que les chasses d'eau des toilettes ne soient pas restées enclenchées;
- Ouvrir les lumières de la patinoire;
- Afficher l'horaire d'utilisation de la patinoire.

L'arrosage et le déneigement de la patinoire se feront en dehors des heures d'ouverture de façon à assurer la sécurité des utilisateurs.

Heures d'ouverture de la patinoire et du centre civique :

Lundi au jeudi : De 11 h à 20 h  
Vendredi au dimanche : De 11 h à 21 h

#### QUALIFICATIONS REQUISES

Avoir une connaissance de l'entretien d'une patinoire  
Faire preuve d'une très grande disponibilité et d'une habileté certaine à communiquer avec le public  
Être disponible 7 jours par semaine

#### RÉMUNÉRATION

11,20\$ selon la convention collective en vigueur.

\* À noter que la personne retenue aura une période de probation de six (6) mois à faire, avant d'obtenir le poste de préposé à l'entretien de la patinoire (art. 3.01 b) de la convention collective en vigueur).

#### DÉBUT DE L'EMPLOI

Disponible à compter du 5 décembre 2010.

#### COMMENT POSTULER

Faire parvenir un curriculum vitae complet, **au plus tard le mercredi 3 novembre 2010, 14 h**, à l'adresse suivante :

**Madame Jacinthe Valiquette  
Municipalité de Lac-du-Cerf  
«Préposé à l'entretien de la patinoire»  
19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf, (Québec)  
J0W 1S0**

**Seules les personnes, dont la candidature sera retenue, seront contactées.**

Donné à Lac-du-Cerf, ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix.

Jacinthe Valiquette  
secrétaire-trésorière et directrice générale

c. c. Monsieur Antonio Grenier, représentant syndical.

## Lacs et environnement

### Recommandations concernant la pêche au harpon aux dorés

Le Conseil municipal de Lac-du-Cerf a tenu compte des recommandations de l'Association de Chasse et Pêche de Lac-du-Cerf concernant la pêche au harpon aux dorés sur le Petit et le Grand Lac du Cerf et la Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec d'introduire dans la réglementation sur la pêche sportive, les mesures suivantes concernant la pêche aux dorés dans le Petit et le Grand Lac du Cerf:

1. Interdire la pêche au harpon (pour le doré seulement);
2. Limiter le quota de pêche quotidienne à quatre (4) dorés;
3. Obliger la remise à l'eau pour les spécimens de moins de 35 cm et de plus de 60 cm.

## Urbanisme

### MRC d'Antoine-Labelle – Certificats de conformité relatifs aux règlements numéros 278-2010 et 279-2010

Conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. chap. A.19.1), madame Jackline Williams, directrice générale de la MRC d'Antoine-Labelle, nous transmet, dans une lettre datée du 7 septembre 2010, deux certificats de conformité approuvés par le Comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle le 19 août dernier, relatifs aux règlements numéros 278-2010 et 279-2010.



## Halloween en toute sécurité

**La fête préférée des tout-petits est arrivée!**

L'Halloween est l'occasion pour eux de rêver qu'ils sont des petites fées ou des dinosaures...

Soyez plus rusé que votre petite fée ou votre charmant dinosaure. Demandez à vos tout-petits de conserver leurs friandises et de ne pas en manger avant leur retour à la maison. Ils ne le savent pas, mais parfois de méchantes sorcières attendent ce jour-là pour se manifester.

- Accompagnez votre tout-petit dans toutes ses visites;
- Faites-lui porter un costume ample aux couleurs vives, comme le jaune ou l'orange;
- À la place d'un masque, faites-lui un maquillage pour son visage;
- Il est assez grand pour y aller avec ses amis? Recommandez-lui de traverser uniquement aux intersections;
- Sonnez uniquement aux maisons éclairées et décorées;
- Dites-leur de ne pas pénétrer à l'intérieur des maisons;
- N'oubliez pas de vérifier tout le contenu des trouvailles de votre écureuil;
- Éliminez les bonbons non enveloppés;
- Jetez tous les fruits ou légumes ramassés;
- Prévenez les étouffements, en réservant les petits bonbons et les arachides aux enfants de plus de 4 ans.

